

Local Trucking Without Storage Stats and Facts – French



FAITS

1. **Risques de Glissades, Trébuchements et Chutes** : Les conducteurs montent et descendent régulièrement des cabines de camion et des plateformes de remorques. Les surfaces humides ou irrégulières augmentent le risque de chute, souvent en l'absence de systèmes de protection contre les chutes.
2. **Entorses et Blessures Ergonomiques** : La manutention manuelle des marchandises sans outils mécaniques de déchargement/stockage entraîne des entorses et des foulures.
3. **Risques d'être Heurté par des Objets** : Les mouvements de la cargaison pendant le chargement/déchargement peuvent heurter les conducteurs, en particulier s'ils ne portent pas de vêtements ou de gants haute visibilité.
4. **Blessures par Pincement et Écrasement** : L'interaction avec les composants du camion (par exemple, les goulottes, les portes des conteneurs) peut coincer les mains/doigts si les conducteurs ne portent pas de gants appropriés.
5. **Exposition aux Aléas Climatiques** : le transport routier local implique souvent des arrêts fréquents ; les conducteurs sont confrontés à des environnements froids ou humides, ce qui nécessite des EPP résistants aux intempéries.
6. **Exposition à la Route et à la Circulation** : en l'absence d'espace de stockage, le chargement s'effectue souvent sur le bord de la route, ce qui augmente le risque lié aux véhicules qui passent – nécessité de porter des équipements haute visibilité et de mettre en place des contrôles de circulation.

STATISTIQUES

- Les données BLS 2023 ont enregistré 178 600 blessures non mortelles dans le secteur des transports et de l'entreposage, les chauffeurs routiers locaux étant exposés à des risques d'entorses (35 %), de coupures (20 %) et de blessures aux pieds (15 %) lors du chargement/déchargement. L'insuffisance des EPP a contribué à 25 % de ces incidents.
- En 2024, les équipements de protection individuelle (29 CFR 1910.132) ont été la sixième infraction à la réglementation OSHA la plus citée dans le secteur des transports, avec 1 876 citations, souvent en raison de l'absence ou de l'inadéquation des vêtements haute visibilité lors des opérations routières.
- Un rapport du NIOSH de 2022 a révélé que 60 % des blessures aux mains dans le secteur du transport routier se produisaient sans gants et que 20 % impliquaient des types de gants inappropriés (par exemple, non résistants aux coupures),

soulignant l'importance d'un choix approprié pour la manutention des marchandises.

- En 2021, Statistique Canada a recensé 4 800 demandes d'indemnisation pour perte de temps dans le secteur des transports, dont 20 % étaient liées à des EPP inadéquats lors de tâches telles que la sécurisation des chargements ou les inspections de véhicules. Les blessures aux pieds causées par la chute de marchandises représentaient 10 % des demandes d'indemnisation.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que les lieux de travail appliquant la loi HVSA ont réduit de 25 % les incidents liés aux chocs dans le secteur du transport routier, en particulier dans les zones de livraison urbaines.
- Application de la réglementation : En 2024, l'Ontario a imposé des amendes pouvant atteindre 500 000 dollars pour les infractions répétées à la santé et à la sécurité au travail, notamment le non-respect des normes en matière d'EPP, ce qui a eu un impact sur les entreprises de transport routier locales qui ne fournissaient pas d'équipements haute visibilité ou de bottes de sécurité.